

DÉLIBÉRATION N°DL20260040 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ENSEIGNEMENT PUBLIC DU 1ER DEGRÉ - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES, PRIMAIRES ET ÉLÉMENTAIRES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

En matière d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles, élémentaires et primaires, l'article D.411-1 du code de l'éducation prévoit que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux élus :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de désigner** les membres de l'assemblée municipale qui représenteront la commune dans les établissements suivants :

◆ **Écoles maternelles** (un représentant par établissement) :

- École maternelle de la Croix-Berthaud – 14 rue du 8 Mai : M. MINNAERT Jean
- École maternelle Debussy – 6 rue Jean Rivaud : M. VIALLATTE Mathieu
- École maternelle Gayotti – 37 boulevard Pierre-Joannon : Mme VIALON Patricia
- École maternelle Pauline-Kergomard – 41 rue Jean-Rivaud : Mme CIPRIANI Abla
- École maternelle Lamartine – avenue Antoine Pinay : Mme MOIROUD Catherine
- École maternelle Massenet/Pasteur – 11 rue de Bretagne : M. BERNOU Raphael
- École maternelle François Villon – 21 boulevard de Fonsala : Mme FRANÇON Sandrine

◆ **Écoles élémentaires** (un représentant par établissement) :

- École élémentaire de la Croix-Berthaud – 12 rue du 8 Mai : M. QUOY Philippe
- École élémentaire Debussy – 3 rue du Chemin de Fer : M. VIALLATTE Mathieu
- École élémentaire Lamartine – square du Souvenir Français : Mme MOIROUD Catherine
- École élémentaire Massenet/Pasteur – 1 rue de Bretagne : M. BERNOU Raphaël
- École élémentaire Verlaine – 4 rue Aristide Briand : M. ALAMERCERY Yves
- École élémentaire François Villon – 21 boulevard de Fonsala : M. DESHAYES Pierre Mary

◆ **Écoles primaires** (un représentant par établissement) :

- École Cézanne – 88 Grande Rue : Mme SURPLY Isabelle (la liste "Saint Chamond, verte et solidaire pour une ville apaisée et vivante"s'abstient par 3 voix sur ce vote)

- École de la Chabure – 3 Chemin de la Chabure : M. CHANGELAT Bruno
- École du Châtelard – 20 rue Jean-Louis Loubet : Mme REBAUD Sylvie
- École de Chavanne – 79 route de Chavanne : Mme VANELLE Florence
- École Fournas / Garat – 10 rue Asile Fournas : Mme BELKORCHIA Daryne
- École Parterre Lavieu – rue des Capucins prolongés : Mme MAURY Marlène
- École du Pilat – 6 chemin des Combes : M. CADEGROS Regis
- École Jacques Prévert – 4 rue du Berry : Mme FLECHET Andonella

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne